

 ROUXMESNIL BOUTEILLES Rue du Champ de Courses 76370 ROUXMESNIL-BOUTEILLES	COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025
--	---

Date de convocation : 13/05/2025

Date d'affichage : 13/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Alain RASSET, Priscille CLEMENT, Gilbert BAUDER, Alain DEHAIS, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Jonathan DESGROISILLES

Etaient Absents : Armelle POIRIER a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Véronica TROGLIA a donné pouvoir à Anne-Marie ARTUR
Dominique CATEL a donné pouvoir à Alain DEHAIS

Mr Alain NOEL a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres		<u>OBJET :</u>
En exercice	18	ELECTIONS – MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES CANDIDATS
Présents	15	
Pouvoirs	3	
Votants	18	

La Commune est régulièrement sollicitée pour des mises à disposition de salles communales destinées à accueillir des réunions à caractère politique, tout particulièrement à l'approche des scrutins électoraux.

Les élections imposent la mise en place d'un dispositif garantissant le respect du cadre législatif et l'équité entre les candidats.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accueillir les réunions politiques préparatoires aux élections et de définir les modalités de mise à disposition des salles communales, afin de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs et d'assurer la liberté d'expression politique sans préjudicier au fonctionnement des équipements concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la mise à disposition des différents candidats ou leurs représentants des salles communales pour l'organisation des réunions politiques dans le cadre des élections
- Précise que cette mise à disposition sera gratuite et sans limitation, selon la disponibilité des salles.
- Précise que ces demandes devront au préalable être adressées à Monsieur le Maire au titre des contrainte de fonctionnement du service de location des salles communales.
- Le matériel disponible (tables et chaises) sera à disposition du demandeur mais devra être installé par ce dernier. Aucune installation de salle ne sera effectuée par les agents municipaux.
- La mise à disposition gratuite n'inclut pas le matériel de sonorisation ni du vidéoprojecteur
- Note qu'une attestation d'assurance sera obligatoire pour les réunions publiques.
- Les candidats devront se conformer au règlement intérieur remis lors de prêt de salle.

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20250519-36-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2025

Publication : 27/05/2025